

# - Règlement - EKIDEN 2017 -

**Art 1 :** L'Association « Marathon d'Albi » organise le **21<sup>ème</sup> EKIDEN d'ALBI** le samedi 7 octobre 2017

**Art 2 :** L'Ekiden est une course par équipe et en relais sur la distance du marathon. L'épreuve se déroule sur un circuit de 5 km. Chaque équipe est constituée de 6 coureurs parcourant les distances suivantes :

1 <sup>er</sup> relayeur : 5 km	4 <sup>ème</sup> relayeur : 10km
2 <sup>ème</sup> relayeur : 10km	5 <sup>ème</sup> relayeur : 5km
3 <sup>ème</sup> relayeur : 5 km	6 <sup>ème</sup> relayeur : 7,195km

Cette épreuve sert de support au Championnat Départemental et Championnat Régional pour les équipes de clubs affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme.

**Art 3 :** **Départ 20H** - Rassemblement des coureurs **19H50**.

Départ / arrivée : **Place Sainte Cécile à ALBI**

**Dernier relayeur doit impérativement prendre son relais avant 23H15**

**Art 4 :** Course ouverte aux :

- licenciés F.F.A.
- licenciés d'une autre fédération sportive
- non licenciés
- coureurs étrangers

**Art 5 :** **Catégories masculines et féminines EKIDEN 2016 :**

- Cadets : 2000 / 2001
- Juniors : 1998 / 1999
- Espoirs : 1995 / 1997
- Seniors : 1978/ 1994
- Masters : 1977 et avant

Selon le règlement FFA la catégorie « minime » ne peut pas participer au relais

**Le classement des équipes MIXTES se fera uniquement sur la base de 3H + 3F (normes FFA)**

**Art 6 :** Les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé.

Chaque coureur devra présenter avec le bulletin d'inscription une licence (ou sa copie) en cours de la F.F.A. ou d'une discipline sportive dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical portant la mention : **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.**

Le certificat médical (ou sa copie) **obligatoire pour les non licenciés** devra également porter la mention : **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.**

**TRIATHLETES : copie de la licence obligatoire**

**IMPORTANT : en cas d'inobservation de la réglementation ci-dessus , L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE .**

**Les équipes ayant un dossier complet seront prioritaires**

**Art 7 :** Tarif Inscription par équipe: - chèque à l'ordre du MARATHON d'ALBI

- 72 euros
- 48 euros par équipe composée majoritairement d'étudiants et/ou de lycéens (sur justificatifs)
- 84 euros par équipe Entreprise (Challenge Entreprise)

### **Les inscriptions se feront :**

\*en ligne sur le site : [www.ekidendalbi.com](http://www.ekidendalbi.com) ou [www.klikego.com](http://www.klikego.com) ( à partir du 1<sup>er</sup> SEPT )

\*par courrier adressé au **MARATHON D'ALBI, 283 avenue du Colonel Teyssier - 81000 ALBI**

\*à la permanence, maison des Sports, du mardi au vendredi de 12h à 14h et de 17h à 19h (à partir du **MARDI 5 septembre**)

### **Retrait des dossards :**

**Retraits Dossards place Sainte Cécile le samedi 7 octobre 2017 de 16h à 19h45**

**Nombre d'équipes limité à 500. T-Shirt technique offert aux participants de ces 500 équipes.**

### **Art 8 :ATTENTION Modification abusive de la COMPOSITION des Equipes :**

Toute équipe modifiée à 50% sera considérée comme une nouvelle équipe et de ce fait perdra son rang dans l'ordre d'inscription.

L'équipe rejoindra la liste d'attente et ne sera validée qu'à réception des certificats ou licences valides dans la limite des places disponibles.

**Art 9 :** Le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé aux quatre coins sans amputation de son format. Le juge arbitre règle les problèmes techniques et applique le règlement.

Attention au respect de l'ordre des relayeurs

Le non respect de ces dispositions entraîne la disqualification de l'équipe concernée.

**Art 10 :** La circulation n'est pas neutralisée sur le parcours.

Les organisateurs prennent toutes les dispositions utiles pour garantir la protection du circuit en collaboration avec la police.

Seules les motos indispensables à l'organisation sont admises sur le parcours.

Aucun suiveur n'est toléré.

Repérage de tous les kilomètres par marquage au sol et par panneaux visibles de nuit

**Art 11 :** L'assistance médicale est assurée par la Croix Rouge en liaison avec le SAMU 81.

**Art 12 :** L'assurance Responsabilité Civile est souscrite pour les organisateurs et les bénévoles.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

**Art 13 :** Le chronométrage est effectué par BREIZH CHRONO avec un système de puces à fixer sur la chaussure. Les puces sont fournies par l'organisateur.

Les puces non restituées seront facturés 15 € au titulaire du dossard.

**Art 14 :** Evènement – Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

**Art 15 :** Droit d'accès – Conformément à la « loi informatique et liberté » du 06.01.78 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre, que vos coordonnées soient radiées de nos fichiers pour utilisation future.

**Art 16 :** En cas de force majeure, de décision préfectorale, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement

**Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.**

